**QUESTIONS POUR LE RAPPORT SUR L’EGALITE DES GENRES**

1. A quels enjeux doit – on répondre pour atteindre l’égalité des genres à l’égard de l’eau, l’assainissement et l’hygiène, et quelles mesures prend-on actuellement pour y répondre ?

Ce sont des en jeux politique, économiques et sociaux environnementaux :

* Elaborer une politique Nationale du genre dans le contexte du secteur de l’eau et l’assainissement.
* Impliquer d’une façon équitable les hommes et les femmes dans les services d’approvisionnement en eaux, assainissement et hygiène
* Intégrer le composant genre dans les incitatives visant le changement de comportement par des installations appropriées de sanitaires
* Accroitre une couverture de besoins d’assainissement en milieu urbain et rural
* Développer des infrastructures d’eau et assainissement
* Améliorer des attitudes et comportement en matière d’hygiène (bonne pratique de lavage des mains avec de savon).
* Pour atteindre l’égalité de genre à l’égard de l’eau, il faudra associer les femmes et les associations féminines de la conception d’un projet de l’eau, jusqu’a l’évaluation. La gestion de l’eau doit être gérée par les femmes.
* Dans notre pays, il y avait en 2008 quelques projets concernant l’eau voici la liste :
* Approvisionnement en eau potable et assainissement dans 51 écoles primaires et promotion de l’hygiène en milieu scolaire financé par 9eme FED/UE
* Hydraulique sans frontière : réseau d’adduction et l’eau potable à Oichili ; financé par le 9eme FED/UE
* Projet d’appui à la gestion de l’eau aux Comores financé par l’AFD.

Actuellement on n’entend plus parler dans ces projets.

1. Quelles mesures peut-on pendre pour concilier et épouser les différents biologiques (telles que la menstruation) ? quelles mesures peut- on prendre pour concilier dans priorités (supposés d’être) différentes en matière de l’usage des services de l’eau, l’assainissement et l’hygiène ?

* Les mesures que l’on doit prendre pour concilier les différences biologiques : c’est de sensibiliser les hommes de toutes les catégories et à tous les niveaux (exécutif, législatif, administratifs, notables, chefs religieuse et maires)
* Les mesures que l’on peut prendre pour concilier les priorités différences en matière de l’usage dans services de l’eau et de l’assainissement et l’hygiène sont :
* Il faudra une politique pour le partage des tâches domestique, alléger les fardeaux des travaux domestiques, la politique doit viser la parité homme, femme dans les instances de prise de décision politique, traditionnelle er religieuse.

1. Quelles mesures peut-on prendre pour combattre des stéréotypes, changé de pratique préjudiciable et remettre en question les normes et prescriptions culturelles qui sont des avantageuses pour les femmes et les filles concernant leur accès à l’assainissement et à l’eau potable ?

* Il faut intervenir dans les medias pour promouvoir les femmes chefs d’entreprise, les femmes médecins, juges, avocats etc.…
* Il faut les interviewiez dans l’exercice de leurs pratiques.
* Conscientiser les hommes à tous les niveaux (exécutif, législatifs, administratifs religieux, notables, chefs des villages maires) sur la problématique genre. Les ONG de défense des droit de l’homme sensibiliser la population, les femmes sur leurs droits. Mais l’organisation travaille bénévoles, ce qui fait que sensibilisation laisse à désirer.

1. Quel rôle les hommes et les garçons peuvent ils jouer pour assurer l’égalité des genres en matière de l’accès à l’assainissement et à l’eau potable ?

* Les hommes et les garçons peuvent sensibiliser leurs pères, a fin qu’ils soient conscients du partage des travaux domestiques, et qu’ils soient également avertis que le travail des femmes a des effets négatifs sur leur santé.
* Encourager la pérennisation de la tâche.

1. Quelles mesure peut-on rendre pour combattre la violence sexuelle et existe dans le contexte de l’assainissement et a l’eau potable ?

* Pour spécifiquement dans le contexte de l’eau potable et de l’assainissement, mais d’une manière générale il existe des lois et des textes, le code pénal est loi pour combattre la violence sexuelle basée sur le genre. Les Comores ont ratifiés les conventions sur les droits de l’enfant et de la femme (CDE et CEDAW). En plus des activités de sensibilisation sont réalisées et il existe des services d’écoute pour les enfants et les femmes.
* La facilité d’accès à l’eau et la localisation des infrastructures d’assainissement peuvent sécuriser les femmes et les filles et combattre la violence sexuelle et sexiste qui s’observe surtout et dans les lieux de travail et les milieux scolaires.

1. Quelles mesures peut-on prendre pour redresser les désavantages existant, basés sur la discrimination enracinée, dans le contexte de l’assainissement et l’eau potable ?

Etant donné que le cadre juridique Comorien n’est pas vraiment discriminatoire à l’égard des femmes excepté quelques règles ; la discrimination dont sont victime les femmes trouvent leurs complications profondes dans la traduction et le mauvais interprétateur de la religion.

* Pour cela, il faut opérer une discrimination positive à l’égard des femmes.
* En effet, il faut :
* insérer le volet eau et assainissement dans le document de politique national genre.
* Insérer les stratégies institutionnelles relatives au genre au niveau communautaire
* Adopter une stratégie de genre dans les opérations d’approvisionnement d’eau.

1. Quel rôle la législation joue-t-elle pour garantir l’égalité de genre en matière de l’accès à l’eau, l’assainissement et l’hygiène ? quel rôle les institutions doivent-elles jouer promouvoir la meilleur représentationnels femmes ? comment le financement et la budgétisation dans le secteur de l’eau et l’assainissement peuvent-ils tenir copte de l’égalité des genres?

* Actuellement, la législation en matière d’eau laisse à désirer, par contre, d’une manière générale l’égalité de genre est stipulé dans la constitution, les Comores ont signés et ratifié la CDE, la CEDAW, la charte Africaine des droits de l’homme et de peuples etc.……
* Il reste maintenant l’application effective de ces instruments.
* Les politiques et les stratégies concernant l’eau doivent accomplir des services l’adduction d’eau potable à toute la population (homme et femme)
* Pour promouvoir la meilleure représentation des femmes, les institutions doivent instaurer le système de quotas à touts les niveaux. (exécutifs, législatifs, administratifs, et judiciaires). Puisque les femmes et les hommes, mais surtout les femmes seront présents à chaque étape du projet, la budgétisation des activités sera effective en partenariat entre homme et femme.
* Les besoins spécifiques des femmes seront pris en compte car elles sont la, présents dans le projet, par contre s’il n’y avait que des hommes, les besoins seraient passés outre donc, cela permettra l’accès et le contrôle de la femme et de l’homme aux ressources et aux bénéfices.

1. Quelles mesures peut-on prendre pour garantir de processus de participation significatrice et inclusive à tous les niveaux de prise de décision : comment un rôle plus prononcé pour les femmes et les filles peut-il mener à ce que ces dernières exercent de l’influence réelle dans la prise de décisions ?

Pour garantir le processus des participations significatives et inclusives à tous les niveaux, Il instaure un politique de discrimination positive à l’égare des filles et des femmes. Quelles mesures peut-on prendre pour garantir des processus de participation significative et inclusive à tous les niveaux de prise de décision ? Comment un rôle plus prononcé pour les femmes et les filles peut-il mener à ce que ces dernières exercent de l’influence, réelle dans la prose de décision?

* Pour que ces derniers exercent une influence réelle dans la prise de décision, il faudra un leadership féminin.

1. Comment peut-on améliorer la surveillance dans le secteur de l’assainissement et de l’eau pour mieux se rendre compte des inégalités des genres qui se passent au sein et en dehors du foyer ?

* Il faudra faire une enquête de genre auprès de ménages, pour connaître les différents rôles des femmes et des hommes et les bénéficiaires des projets.
* Une enquête dans les ménages pour évaluer les inégalités genres dans le secteur eau, assainissement peut nous aider à améliorer la surveillance.

1. Comment des mesures pour garantir l’égalité de genres peuvent-elles effectivement déceler une analyse transversale qui tient compte des orgones, des conditions de vie, et des défis hétérogènes qui affrontent les femmes et les filles.

* Il faut mettre en place des besoins focaux genres à tous les niveaux.
* Une analyse transversale qui tient compte des origines, des conditions de vie et des défis hétérogènes qu’affrontent les femmes et les filles peut-être réalisée sur la base des connaissances et attitudes des femmes et des hommes.

1. Quelles mesures peut-on prendre pour garantir que la coopération au développement, ne risque pas de violes les droits humains? Quelles mesures de sauvegarde peut-on mettre en place à ce propos ?

* Pour garantir que la coopération au développement ne risque pas de violer les droits humains, il faut mettre en place des gardes fous.
* Instaurer l’obligation de rendre compte.

1. Quel rôle des études d’impact sur les droits humaines peuvent-elles joues en matière des programmes de la coopération aux développements ?

* Des études d’impact sur des droits humains peuvent jouer un rôle de changement de comportement et de mentalité en nature de programme de coopération.

1. Quelles mesures peut-on employer pour garantir le respect des obligations relatives aux droits humains dans les processus de définition de priorités, et de sélection de pays et programmes qui recevront du soutien financier et autre ?

* Pour garantir le respect des obligations relatives aux droits humains dans le processus de définition des priorités et des sélections de pays et des programmes.

Il faudra avoir des conditions sine qua none c’est à dire l’implication de genre plus spécifiquement la femme, puis utiliser la programmation basée sur l’approche droit.

* La coopération au développement doit intégrer la notion d’équité de genre pour une meilleure prise en compte du genre aux instances de décision.
* Il faut s’assurer de l’application des textes juridiques non discriminatoires à l’égard des sexes en éliminant les dépositions contraires à l’équité de genre.

1. Quelles mesures peut-on employer pour garantir le respect des obligations relatives aux droits humains pendant les processus d’élaboration de programme et de projet ?

* Il faut impliquer les femmes et les responsabiliser.

1. Quelles mesures peut-on employer pour garantie que la coopération au développement promeuve l’égalité des femmes.

* Il faut opérer à la discrimination positive à l’égard des femmes.

1. Quels mécanismes peut-on employer pour garantir que la coopération au développement promeuve la transparence et l’accès à l’information.

* Il faut instaurer l’obligation de rendre compte.

1. Quelles mesures de contrôle peut-on employer pour garantir que le programme et le basent sur des processus participatifs ?

* Il faut prendre de mesures administratives.

1. Quels mécanismes de contrôle peut-on employer pour évoluer le respect dans obligations relatives aux droits humains au sin de programmes et des projets de la coopération au développement.

* Il faut une enquête auprès des responsables qui ne sont pas dans le même programme et projet.
* Il faut aussi un audit genre.

1. Quels mécanismes de responsabilité peut-on employer pour garantir aux individus affectés par les programmes ou projets de coopération au développement de réponses effectives à leurs plaintes.

* Il faut tout d’abord connaitre les obligations, puis réclamer leurs droits par écrit, et par rapport aux réponses données, les activités vont suivre.

1. Quelles mesures peut-on employer pour garantir la durabilité de la coopération au développement, en lieu avec des principes des droits humains.

* Il faut la participation de tout le monde, sans discrimination et responsabiliser les hommes et les femmes, il faut que les hommes et les femmes ont les mêmes droits puisque sans les principes des droits de l’homme, les droits sont universels, et interdépendants, il faut le respect de la dignité des uns et des autres.